

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7375

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : WAHBI MOHAMED

Date de naissance : 01/10/31/1967

Adresse : Habituelle.

Tél. : 0663111743

Total des frais engagés : 150 + 226,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr MABROUR Jamila
Medecine Générale
282 Hay Houda 1er Etage ,
av Mokdad Lahrizi Cité Djemai
Tél: 0522 38 83 00 Casa

**I.N.P.E
091095901**

Date de consultation : 16/01/2024

Nom et prénom du malade : WAHBI SAKA Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 18/01/2024

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/01/2024	C	1	150,00	Dr MABROUK Général Médecin 282 Hs. Houcet 1 ^{er} Etage Tel: 0522 38 83 00 Casa Mokaddem L'hrizi Cité Djemaa

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Amrik Dr. Houda Amane Bd. TAH Rue 17 N° 10 el Hay Ora II - Ain Chock	16/01/24	226,90

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr MABROUR MOULAHID Jamila

MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIE
ELECTROCARDIOGRAMME

Diplômée de la Faculté de Médecine et
de Pharmacie de Casablanca

Médecin conseil CNSS

Casablanca, le 16-1-2024 .

الدكتورة مبرور ملاحيد جميلة

الطب العام
الفحص بالصدى
تخطيط القلب

خريجة كلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء

WAHBI SARA

Pharmacie Amane Hay
Dr. Houda Aman
Bd. TAH Rue 17 N° 10 et 12
Hay Osta II - Ain Chock

PPV: 68DH00
PER: 08-26
LOT: M 2753

68DH00 - ZA Max 5.00 Recht B12
152113 net et mi.

S.V

30,00 - Mur-L mit Fluoroskop

1 ca < 3 x 15, $\times 10^5$

S.V

40,90 - Anagel 20 Spratt
1 Packung 15 - net
aucuns sur sur $\times 0,5$

PPV: 88DH00
PER: 07-26
LOT: M2461

MABROUR Jamila
MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIE
ELECTROCARDIOGRAMME
Bd. TAH Rue 17 Etage 1
Hay Osta II - Ain Chock
Casablanca
Tél: 05 22 38 83 00

80,00 - Centee Pleine
26,90 251 net

S.V

282، حي الهدى - شارع المقداد الحريزي - الطابق الأول - قرية الجماعة - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 38 83 00 - 282, Hay Houda - 1^{er} Etage - Av. Mokdad Lahrizi - Cité Djamaa - Tél.: 05 22 38 83 00 - Casablanca

I.C.E.: 001878624000004 - I.N.P.E.: 091095901